Le Conseil Régional d'Ile-de-France

Le conseil régional compte 209 conseillers régionaux élus pour 6 ans et représentant les 8 départements de la région Ile-de-France.

L'action de la Région est fixée par l'exécutif, puis débattue et votée par le Conseil régional et la Commission permanente.

La Région agit dans des domaines exclusifs : transports, lycées, formation, aménagement du territoire, environnement, développement économique, gestion de fonds européens...

D’autres champs d'action de la Région sont partagés avec les départements et les communes :

- La culture,
- Le sport,
- Le tourisme…

Infos pratiques

Conseil Régional d'Ile-de-France

2 rue Simone Veil

93400 SAINT-OUEN

Contact

01 53 85 53 85

Liens utiles
Site internet de la région IDF